MAIRIE DE MONTAULIN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2019

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de MM. COCAIGN Julien (excusé), GERARD Fabrice (excusé, pouvoir à M. GOTORBE C.) et PACKO Alain (excusé, pouvoir à M. LEGROS Alain).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE,

↳ par 12 voix pour et 1 voix contre (M. MARTY Rémy),

❶ de retenir les propositions négociées et classées par le Maître d'œuvre en application des critères de sélection (prix et valeur technique) dans le cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne école de Daudes avec aménagement de 3 logements locatifs, autorise M. le Maire à signer, au nom de la Commune de Montaulin, les marchés correspondants et accepte d'ouvrir les crédits supplémentaires suivants au BP 2019 pour la réalisation de ce projet :

SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépense

C/2313-16003 + 25 000 €

b) Recette

C/ 021 + 25 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépense

C/ 023 + 25 000 €

C/615221 - 25 000 €

↳ à l'unanimité,

❷ d'intégrer les parcelles acquises par la Commune, cadastrées section AE n° 92 et AH n° 117 dans le domaine public routier communal compte tenu qu'elles constituent un élargissement des accotements de la RD 123 renforçant ainsi la sécurité aux abords des 2 abribus et permettant le stationnement des véhicules des parents d'élèves qui déposent et récupèrent leurs enfants empruntant les bus scolaires ;

❸ de procéder l'acquisition à l'euro symbolique de l'espace commun du Lotissement la Tour (espace vert et accès) constitué des parcelles cadastrées section ZT n° 78 et ZT n° 79.

- ACCEPTE,

↳ à l'unanimité,

❶ le devis LBTP – Bruyère pour la réalisation de travaux supplémentaires suite à la création d'un cheminement piéton rue Menneville pour un montant de 7 918.32 € TTC et décide d'ouvrir les crédits supplémentaires suivants au BP 2019 pour leur règlement :

SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépense

C/ 2151 – 18005 + 3 340.00 €

b) Recette

C/ 021 + 3 340.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépense

C/ 023 + 3 340.00 €

C/615231 - 3 340.00 €

.../...

MAIRIE DE MONTAULIN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2019 (SUITE)

- ACCEPTE,

↳ par 11 voix pour, 1 voix contre (Mme CHRETIEN Maggy) et 1 abstention (Mme KESLER Anne),

❷ de louer pour une durée de 12 ans, à TDF/ITAS une surface de 160 m² sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 44 en vue de l'implantation d'une station radiotéléphonique, moyennant le paiement d'une somme de 1 400 €/an.

↳ à l'unanimité,

❸ la proposition de l'AASEAA pour la mise en œuvre d'un nouveau chantier d'initiation au travail en 2019 en vue de la réalisation d'une clôture pour l'agrandissement du cimetière de Montaulin et, en fonction du temps restant disponible et des conditions météorologiques, de la réalisation des joints de pierre et de brique sur les murs de clôture de la mairie et/ou d'appliquer un badigeon sur les colonnes de l'église de Montaulin ainsi que sur des parties dégradées à l'intérieur, s'engage à verser une subvention de 2 250 € à l'AASEAA ainsi qu'à financer l'achat des matériaux et autorise M. le Maire à signer la convention tripartite entre l'Association Auboise pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (AASEAA), la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Aube/Haute-Marne (DTPJJ) et la Commune ;

❹ l'indemnité de sinistre d'un montant de 570.48 € versée à la Commune par GROUPAMA suite à la détérioration de 2 barrières de sécurité au niveau de l'abribus « Vallée Verte » compte tenu que cette indemnité couvre l'intégralité des frais de remplacement.

- ADOPTE, à l'unanimité, le programme des festivités du 14 juillet 2019 arrêté par la Commission Jeunesse et Sports, Loisirs, Communications et Cérémonies en date du 11 avril 2019, fixe comme suit le prix des plateaux repas qui seront vendus par la Commune pour le déjeuner champêtre du 13 juillet au soir :

- 10 € pour les adultes
- 6 € pour les enfants de moins de 10 ans

et fixe également une nouvelle réunion de la Commission des Loisirs le mercredi 19 juin 2019 à 18 heures 30 pour régler les derniers détails.

- SE PRONONCE, à l'unanimité, contre le versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de Notre Dame de Paris.

- PREND NOTE :

❶ que la recette du vide-greniers communal organisé le dimanche 27 avril dernier a rapporté la somme de 394 € pour seulement 35 exposants en raison conditions météorologiques défavorables.

❷ que M. Philippe PICHERY, Président du Conseil Départemental de l'Aube, a été élu Président du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient lors du comité syndicat du 24 avril dernier en remplacement de M. Christian BRANLE démissionnaire.

❸ qu'il faut s'attendre à une augmentation conséquente de la cotisation GEMAPI en 2020 compte tenu des importants travaux à réaliser sur les bassins versants.

Le Maire,